



COMBATTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS PAR L'EDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU MALI



LE CONTEXTE

La revue sectorielle de 2011 a permis de relever une évolution positive des indicateurs témoignant d'une amélioration du système éducatif au Mali. A titre indicatif, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) au niveau du primaire a augmenté de 4,6 % par an en moyenne entre 2005 et 2011, pour atteindre 81,5 % en 2011. Il est cependant peu probable que ce taux d'augmentation permette au Mali d'atteindre l'Education Pour Tous (EPT) d'ici à l'horizon 2015. D'ailleurs, les prévisions actuelles du gouvernement suggèrent que l'EPT sera atteinte en 2020.

Pour autant, le secteur de l'éducation et même de la formation professionnelle restent confrontés à des défis majeurs importants à relever, au nombre desquels le travail des enfants.

La volonté politique du Gouvernement à lutter contre le phénomène se heurte toujours à la non mise en œuvre du plan d'action national pour l'élimination du travail de enfants.

Les interventions de beaucoup de partenaires sont focalisées sur cet objectif du Gouvernement « tous les enfants maliens terminent une éducation de base de qualité, et que le secteur de l'éducation fournisse au pays les ressources humaines nécessaires pour son développement ».

Le BIT à travers son Projet Dutch contribue à l'atteinte de cet objectif par la mise en œuvre des programmes d'actions dans le domaine de la scolarisation et de la formation professionnelle des enfants au Mali

LES INITIATIVES DANS LE PAYS

Renforcement du cadre politique : Pour le secteur de l'Education au Mali, le plaidoyer auprès du ministère porte sur l'intégration de l'impact du travail des enfants sur la scolarisation dans le programme intérimaire de l'éducation en cours et le programme décennal de l'éducation en préparation.

Renforcement des compétences des acteurs

Entre autres ateliers pour mieux développer les compétences de nos partenaires :

- Formation de la Commission Nationale des jeunes travailleurs du syndicat national de l'éducation et la culture (SNEC) sur les enjeux du travail des enfants en lien avec l'éducation ;
- Atelier de partage sur l'Education pour tous et l'éradication du travail des enfants avec les autorités scolaires et les comités de gestion scolaire ;
- Atelier de partage avec les élus communaux sur les enjeux du travail des enfants et de son intégration dans les plans communaux de développement ;
- Atelier national de partage sur les compétences et moyens de subsistance des adolescents déscolarisés et non scolarisés en milieu rural.

ACTIONS PILOTES

Les services fournis par le Projet aux communautés des zones d'intervention ont porté essentiellement sur la scolarisation notamment la stratégie de scolarisation accélérée (SSA/P), la formation professionnelle pour les enfants et les appuis substantiels pour renforcer le pouvoir économique des parents.



Le critère essentiel dans le choix des bénéficiaires des services du projet par les agences d'exécution a été le statut d'enfant travailleur ou à risque de travailler dans des zones où le phénomène est vraiment très présent.

1. Lors de la 1ère phase du projet, le programme pilote phare a porté sur la Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle (SSA/P) en faveur des enfants victimes ou à risque des Pires Formes du Travail des Enfants dans le cercle de Sikasso.

La SSA/P (Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle) est une approche Educative Accélérée, qui consiste à récupérer les enfants de la tranche d'âge de 8 à 12 ans n'ayant pas eu la

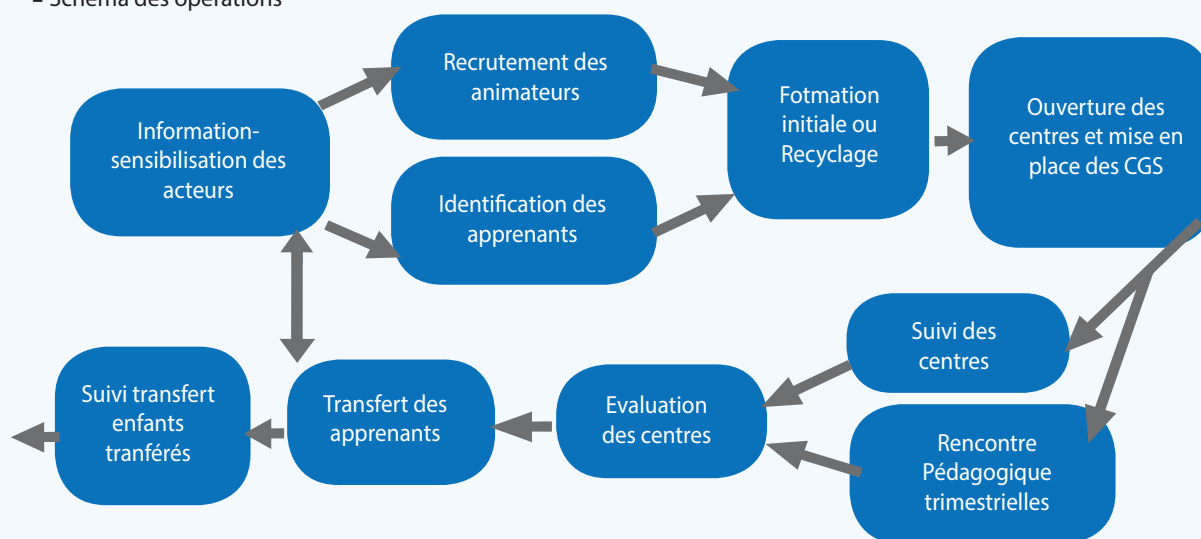
chance d'aller à l'école ou qui ont été précocement descolarisés de la 1ère ou de la 2ème puis les insérer dans le système éducatif formel, en 4ème ou 3ème année après neuf (9) mois de formation. Aujourd'hui la SSA/P est utilisée comme approche pédagogique dans trois pays de la sous région : le Mali, le Burkina Faso et le Niger.

La prévention, l'assistance et la réinsertion au bénéfice des enfants isolés et de leurs familles selon une approche participative et communautaire permettant de sensibiliser et de mobiliser tous les acteurs sociaux dans la lutte contre le travail des enfants, à travers notamment la SSA/P.

- La formation et le conseil assurés au profit de l'équipe opérationnelle du s'inscrivant dans un cadre plus large de renforcement des capacités de protection des enfants contre les formes d'exploitation économiques

Approche d'interventions (1)

■ Schéma des opérations



- Les programmes d'actions ciblent les composantes relatives à la prévention et le retrait des enfants du travail en assurant leur réintégration scolaire et socioprofessionnelle et en accompagnant et sensibilisant leurs familles. Ainsi, ce programme d'action se fixe cinq objectifs principaux :

- Permettre aux enfants exclus du système âgés de 8 à 12 ans de regagner le système formel à travers un apprentissage accéléré de qualité leur permettant de se maintenir dans le système.
- Accroître le taux brut de scolarisation dans le cadre d'une contribution à l'atteinte des objectifs de l'Education pour Tous (EPT) et ceux du Millénaire pour le Développement.
- Réduire le travail des enfants par la scolarisation.
- Promouvoir le droit de l'enfant et de la fille en particulier par l'accès à l'éducation et aux pièces d'état civil
- Promouvoir l'emploi local.

Ces programmes incluent dans leurs stratégies les critères suivants :

- La compréhension, l'écoute et le respect de l'enfant dans sa démarche de survie.
- Une approche multiforme de l'aide apportée aux enfants : sociale, administrative, psychologique et éducative.
- La prise en compte de la réalité sociale, des besoins, des compétences et des souhaits de chaque enfant.

- La prise en compte des possibilités locales d'aide et de réinsertion offertes aux enfants marginalisés.
- La prise en compte des familles dans le processus de réinsertion des enfants en leur proposant des solutions économiques et en promouvant leur participation.

Le partenariat avec les institutions existantes éducatives, associatives, juridiques ainsi que le soutien des municipalités au projet renforce la stabilité du programme et en assure sa viabilité à long terme.

Pour une bonne mise en œuvre du programme d'action, l'ONG/GRAADECOCOM a utilisé systématiquement et de façon rationnelle les méthodes suivantes en prenant compte son expérience auprès des enfants de la rue et les possibilités de synergie avec d'autres acteurs de terrain offertes par les situations locales.

- La Formation des animateurs des centres SSA/P sur les notions du travail des enfants ;
- Formation initiale des agents ;
- Formation continue : Rencontres pédagogiques périodiques entre Coordinateur, superviseurs, animateurs, conseillers pédagogiques, Directeur d'école ;
- Formation sur les notions liées au travail des enfants ;
- Formation dans l'action : renforcement en cours d'année en cas de besoins.



L'inscription des enfants dans les centres SSA/P

L'un des principaux buts du projet est que les enfants puissent être insérés dans le système éducatif non formel d'abord et formel ensuite pour les plus performants.

Le Projet est entrain de développer deux programmes pilotes sur la formation professionnelle des adolescents de 15 à 17 ans dans les régions de Ségou et de Sikasso.

Ces programmes pilotes se fondent sur des documents politiques notamment le programme décennal de la formation professionnelle pour l'emploi, le schéma directeur de la formation professionnelle de chaque région et les programmes de développement économique, social et culturel de chaque commune d'intervention.



Les composantes du Programme de formation professionnelle se basent sur l'économie rurale qui repose essentiellement sur l'agriculture, l'élevage, la pêche et les ressources forestières.

Une évaluation des besoins de formation professionnelle en lien avec le marché du travail a été menée dans chaque zone d'intervention.

Information, Sensibilisation appropriée des parents et des autorités communales, politiques, administratives pour une bonne connaissance de la problématique, en vue de sa prévention.

L'expérience montre que le phénomène des enfants de la rue est souvent alimenté par une inadaptation des enfants au sein de leurs familles en raison de la négligence par rapport à leur éducation, des facteurs sociaux tels que les divorces ou des mauvais traitements.

Les parents, comme les autorités qui assument la responsabilité de la protection des enfants, sont généralement très peu informés sur les risques et les difficultés vécus par ces derniers dans l'exercice des travaux dangereux. Aussi, il est de ce fait important de développer à leur endroit une large campagne d'information et de sensibilisation afin de développer des actions préventives pour diminuer l'utilisation des enfants dans les travaux dangereux voire enrayer ce phénomène par des mesures de renforcement des capacités des familles sur les plans éducatif, juridique et économique.

EXTRAIT DE TÉMOIGNAGE DE FATOUMATA TOURE, MEMBRE ASSOCIATION DES MÈRES DES ENFANTS BÉNÉFICIAIRES DU PROJET DANS LE CERCLE DE NIONO :

« Avant l'arrivée du projet, ma fille faisait les travaux domestiques tels que la lessive et aussi le petit commerce. Ces travaux étaient parfois dangereux pour sa santé car elle n'avait pas tellement l'âge requis pour les faire. J'ai été déconseillé par les animateurs de l'ONG de faire ces genres de travail car elle est malade (dermatose).

Au démarrage, le chef de village a organisé une assemblée générale d'information pour expliquer le projet, ses objectifs et résultats attendus. Ainsi,

tous les enfants cibles ont été recensés dans le village. C'est grâce au projet que ma fille a été à l'école aujourd'hui, sinon elle serait toujours restée à faire les travaux dangereux et autres car je n'aurais pas le moyen de l'inscrire à l'école.

Une fois inscrite, ma fille a bénéficié de nombreuses choses telles que les fournitures scolaires etc.

En plus de tout cela, le projet a organisé les mères d'enfants en association et nous avons bénéficié de moyens économiques de subsistances (champs, équipements agricoles, intrants, plates formes multifonctionnelles...). Grâce aux revenus issus de ces Activités Génératrices de Revenus (exploitation du champ rizicole et des équipements),

ses frais de scolarités et frais de santé sont régulièrement payés par l'association des mères des enfants bénéficiaires du projet.

Quant à son maintien à l'école, je m'implique toujours davantage pour qu'elle puisse continuer, car elle reste pour le moment mon seul espoir ».



Principaux résultats atteints :

Au plan qualitatif :

- Introduction du sujet du phénomène du travail des enfants dans les discussions du comité de pilotage sur la stratégie de scolarisation accélérée (SSA/P) au niveau national ;
- Introduction du sujet du phénomène du travail des enfants dans le rapport du cadre d'orientation sur la stratégie de scolarisation accélérée (SSA/P) qui regroupe les ministères de l'éducation des trois pays que sont le Mali, le Niger et le Burkina Faso ;
- Formation de la Commission Nationale des jeunes enseignants sur le travail des enfants en lien avec l'éducation ;
- Partage de connaissances sur les compétences et moyens de subsistance pour les adolescents de 15 à 17 ans déscolarisés et non scolarisés en milieu rural ;
- Prise en compte des enjeux du travail des enfants en lien avec l'éducation dans les activités du syndicat national de l'éducation et de la culture (SNEC) ;
- Plaidoyer auprès des élus communaux de la région de Sikasso pour l'intégration du travail des enfants dans les plans de développement local ;
- Signature de l'Appel à Action contre le Travail des enfants dans l'Agriculture par le Gouvernement et les partenaires sociaux ;
- Information et sensibilisation des autorités politiques, administratives, les leaders communautaires, les organisations féminines sur le travail des enfants en lien avec l'éducation ;
- Voyage de partage d'expériences dans la lutte contre le travail des enfants entre Kéniéba et Sikasso à l'intention des élus communaux, des autorités scolaires, du ministère du travail et de la société civile ;
- Renforcement des capacités des femmes selon la méthode Epargner pour le Changement (EPC).



Au plan quantitatif :

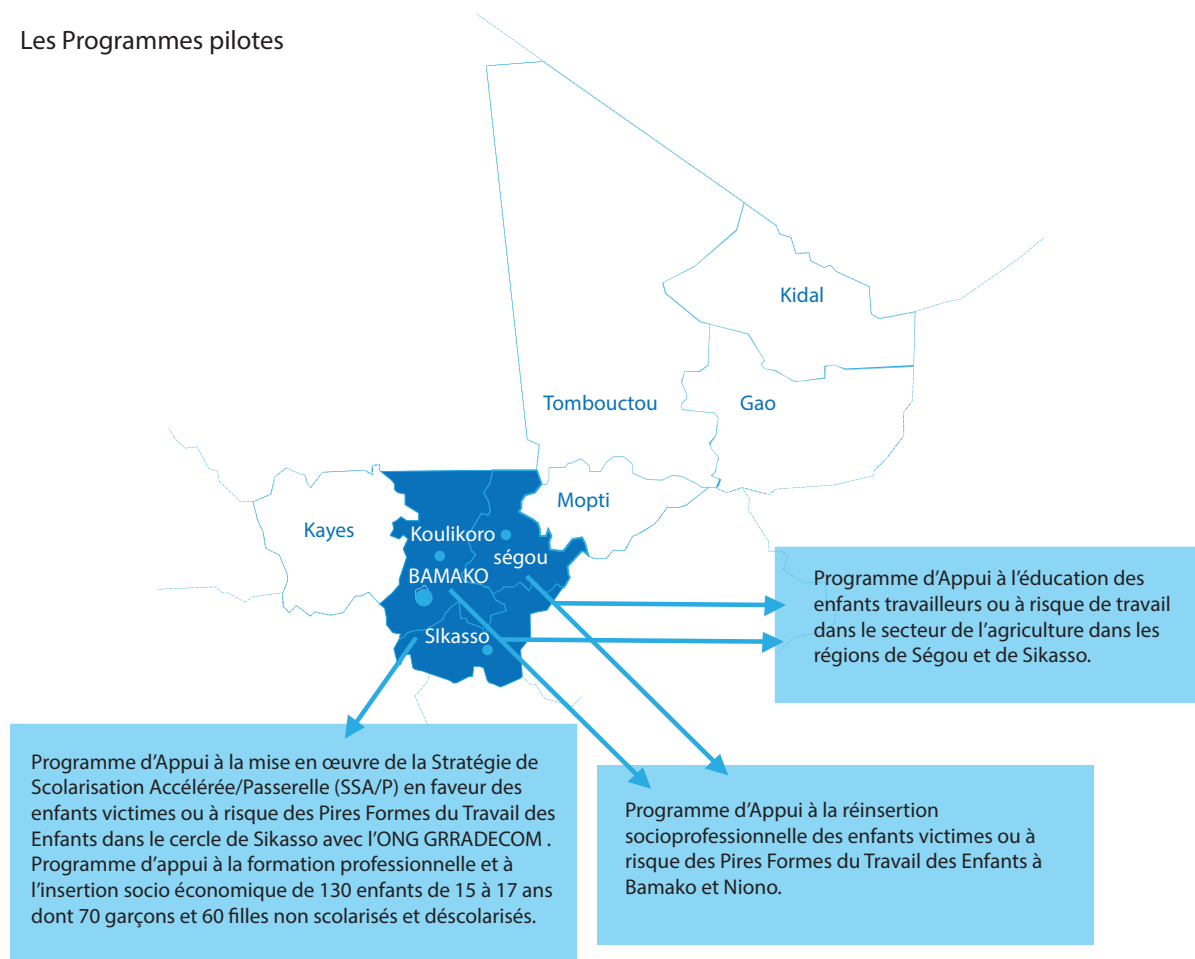
Services fournis aux bénéficiaires du Projet

TYPES DE SERVICES	Enfants bénéficiaires				Adultes bénéficiaires			
	G	F	T	P	H	F	T	P
Inscription à l'école	475	375	850	850	-	-	-	-
Formation professionnelle et apprentissage (menuiserie bois et métallique, teinture,	150	75	225	300	-	-	-	-
Information Education Communication (Travail des Enfants et protection dans les ateliers, causerie débats sur des sujets de société, santé reproduction, excision, scolarisation des filles...)	875	675	1500	1500	0	150	150	150
Actes de naissance	200	200	400	400	-	-	-	-
Kits scolaires	200	200	400	400	-	-	-	-
Activités Génératrices de Revenus	-	-	-	-	0	150	150	150

Partenaires impliqués

Partenaires	Description des tâches principales
Le Ministère de l'Education Nationale (MEN)	- L'appui au recensement des enfants à retirer et à réinsérer dans le circuit scolaire - La facilitation de l'inscription des enfants bénéficiaires, - La formation des enseignants sur la problématique du travail des enfants
Le Ministère de l'Emploi, de la Jeunesse et de la Formation Citoyenne	- La formation professionnelle des enfants bénéficiaires - Le renforcement des capacités techniques des acteurs
Le Ministère du Travail	- Le partage la gestion de l'information sur le travail des enfants, - Le renforcement des capacités techniques des acteurs
Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	- Appui au recensement et à l'identification des enfants bénéficiaires - Mobilisation, information et Sensibilisation des populations sur la problématique du travail des enfants
Le Ministère du Développement Rural	- Mobilisation, information et Sensibilisation des populations rurales sur la problématique du travail des enfants
Les Elus communaux	- insertion dans les plans de développement communaux la lutte contre le travail des enfants à travers l'éducation, - appui à l'inscription des enfants dans les écoles formelles et non formelles, - favoriser la création des centres d'apprentissages professionnels pour les enfants ayant dépassé l'âge d'accès à l'école
Syndicat National de l'Education et de la Culture (SNEC)	- mobilisation sociale sur la lutte contre les Pires formes de travail des enfants, - intégration des actions de lutte contre les Pires formes de travail des enfants dans leurs stratégies de développement

Les Programmes pilotes



LES INSTITUTIONS IMPLIQUEES, LES COLLABORATIONS ET SYNERGIES :

Le projet a étroitement travaillé avec le Gouvernement à travers le ministère de l'éducation nationale, la Cellule Nationale de lutte contre le travail des enfants, la Direction nationale de la formation professionnelle, la Direction nationale de l'agriculture, les partenaires sociaux précisément le syndicat national de l'éducation et de la culture (SNEC) et le syndicat des travailleurs agricoles, un autre Projet mis en œuvre par le BIT ainsi que la FAO.

Ces collaborations ont porté essentiellement sur :

- L'appui au recensement des enfants à retirer et à réinsérer dans le circuit scolaire
- La facilitation de l'inscription des enfants bénéficiaires,
- La formation des enseignants sur la problématique du travail des enfants
- La formation professionnelle des enfants bénéficiaires
- Le partage la gestion de l'information sur le travail des enfants,
- Le renforcement des capacités techniques des acteurs
- La mobilisation sociale sur la lutte contre les Pires formes de travail des enfants,
- Le plaidoyer pour l'intégration des actions de lutte contre les Pires formes de travail des enfants dans leurs stratégies de développement.

Une meilleure collaboration avec les partenaires sociaux notamment le syndicat national de l'éducation et de la Culture qui a inscrit dans son plan de travail des activités relatives à la formation, l'information de ses membres, les autorités scolaires, les comités de gestion scolaires la problématique du travail des enfants.

Il faut noter aussi l'intégration du travail des enfants dans les activités courantes de la Direction Nationale de l'Agriculture.



CAMPAGNES D'INFORMATIONS ET DE SENSIBILISATION

Comme chaque année, le Mali célèbre aussi la journée mondiale contre le travail des enfants. Cette année, l'édition 2015 a pour thème : « Non au Travail des enfants, oui à la qualité de l'Education ». Au Mali, la journée va être célébrée à travers les activités principales suivantes :

- Conférences-débats sur le thème de la journée ;
- Emissions sur les radios de proximité ;
- Activités culturelles et sportives.

Ces activités vont être menées conjointement avec le Ministère de l'Education Nationale, le syndicat des enseignants, l'UNICEF, la Cellule Nationale de lutte contre le travail des enfants, le Parlement des enfants, l'association des mères des enfants bénéficiaires du Projet.

Il faut noter qu'en plus de cet événement annuel, le Projet a participé au lancement de la Campagne internationale « Stop au Travail des enfants » organisée par l'ONG HIVOS en Octobre 2014 à Ségou

Cadre politique de la lutte contre le travail des enfants au Mali

Cadre politique de la lutte contre le travail des enfants au Mali

Selon l'article 2 du Code de Protection de l'Enfant, adopté par Ordonnance N° 02-062/P-RM du 05 juin 2002, « est enfant toute personne humaine âgée de moins de 18 ans et qui n'a pas encore atteint l'âge de la majorité par dispositions spéciales ».

La Constitution malienne du 25 février 1992 dans son préambule proclame l'engagement du peuple malien dans la défense des droits de la femme et de l'enfant, et intègre ainsi les principes généraux de la Convention sur les Droits des Enfants (CDE) et de

la Charte Africaine des Droits et du Bien Etre de l'Enfant (CADBE).

L'article 26 de la Loi n° 99-046 du 28 décembre 1999 modifiée portant Loi d'Orientation sur l'Education stipule que « le droit à l'éducation crée une obligation pour les parents d'inscrire leurs enfants à l'école et de les y maintenir au moins jusqu'au terme de l'enseignement fondamental ». L'article 34 de la même loi précise que « l'enseignement fondamental est un bloc unique de neuf (9) ans ». Il accueille les enfants à partir de six (6) ans.

En ajoutant la durée du cycle de l'enseignement fondamental obligatoire à l'âge de scolarisation, on obtient quinze (15) ans. Ce qui correspond aux normes édictées

par la plupart des Conventions internationales, notamment la Convention n° 138 de l'Organisation Internationale du Travail relative à l'âge minimum d'admission à l'emploi.

Une modification du Code du Travail en mars 2013 a harmonisé l'âge minimum d'accès à l'emploi avec la Convention 138 de l'OIT le ramenant à 15 ans.

En 2009, la liste des travaux dangereux a été complétée par l'Arrêté N°09 - 0151/MTFPRE-SG, du 4 février 2009. La République du Mali a adopté en conseil de ministres le 08 juin 2011 le Plan d'Action National pour l'élimination du Travail des enfants au Mali (PANETEM).

LES LECONS APPRISES

Le succès du partenariat dans un programme de formation professionnelle est fortement dépendant de la définition et du partage des rôles et responsabilités des différentes parties prenantes en respect du cadre politique et institutionnel.

Les principes de complémentarité, de subsidiarité et de délégation de compétence constituent ensemble les bases de la dynamique partenariale au niveau local.

Le partenariat améliore l'efficacité et l'efficience des programmes de formation professionnelle.

Le partenariat doit inclure à termes des acteurs de financement alternatif (institutions financières) pour la durabilité des programmes de formation professionnelle d'insertion socioéconomique des jeunes.

La certification et la validation sont des outils efficaces pour la recherche d'employabilité ou d'emplois surtout pour les enfants retirés des travaux dangereux qui une fois retirés n'y retournent plus.



Contact : Hamidou CISSE
Organisation internationale du Travail
cisseh@ilo.org,
Tél. : +223 20 28 13 76 / 76 03 41 14